



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

décentralisation

Question écrite n° 18676

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la situation des médecins de l'éducation nationale. Dans le cadre de la réforme constitutionnelle sur la décentralisation, il est envisagé de transférer les médecins conseillers techniques et les médecins de l'éducation nationale aux conseils généraux, cette collectivité devant ainsi assurer le suivi de la santé des enfants et des jeunes de leur naissance jusqu'à la sortie du système scolaire. Ce projet laisse planer de nombreuses craintes notamment eu égard à la possibilité de disparité entre les missions affectées aux médecins selon les départements et à la poursuite d'une collaboration fructueuse avec le corps enseignant. Face à ce nouvel enjeu, elle lui demande de bien vouloir lui préciser, d'une part, quels liens seraient établis avec les services de PMI et, la communauté éducative et d'autre part, les missions qui seront confiées aux médecins vacataires dont le nombre est important et le rôle essentiel dans la plupart des départements. Elle souhaiterait par ailleurs connaître les moyens qui seront alloués aux médecins de l'éducation nationale afin de remplir l'objectif de trois bilans de santé obligatoire.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18676

Rubrique : État

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 2003, page 3790